ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES *2026*

Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Tous les quatre ans, les élections professionnelles permettent de renouveler les représentant(es) du personnel dans la fonction publique territoriale.

En 2026, ces élections auront lieu à une date fixée nationalement, le **10 décembre 2026**.

Les enjeux des élections professionnelles :

- Renforcer la démocratie sociale aux sein des collectivités
- Favoriser un dialogue social structuré et efficace entre employeurs publics et agents
- Renouveler la représentation du personnel qui siège dans les instances de dialogue social (CST,CAP,CCP)

Les différentes instances de dialogue social :

Comité Social Territorial (CST) :

Concernent tous les agent(es) qu'ils/elles soient stagiaires, titulaires ou contractuel(les).

Rendent un avis sur les situations collectives d'organisation et de fonctionnement des services.

Commission Administrative Paritaire (CAP) :

Concernent les fonctionnaires titulaires.

Donnent un avis sur les situations individuelles (*exemples* : refus de titularisation, demande de révision de compte-rendu de l'entretien professionnel…)

Commission Consultative Paritaire (CCP) :

Concernent les agents contractuels de droit public.

Donnent un avis sur les situations individuelles (*exemples* : refus d'octroi de télétravail, refus d'une demande de congés au titre du Compte Épargne Temps…)

Le service **GESTION DES CARRIERES** peut vous accompagner, n'hésitez pas à nous contacter !

Centre de Gestion 14 Calvados